



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault -Arrondissement de Montpellier

Commune de Garrigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Garrigues, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY.

Date de la convocation : 24 février 2026

Conseillers : En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9 Quorum : atteint

Présents : MARY Patrick, SOUSSEN Alain, ALBERT Frédérique, SCHMID LOSSBERT Incarnation, LECHEVALIER Stève, MARTIN Elodie, HENRION Michel, VALAT William, GRONCHI Wladimira

Procurations : Aucunes

Absents : GAUTIER Emilie

Secrétaire de séance : MARTIN Elodie

DCM n° 07-2026 – Délibération : Finances communales – Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire, Patrick MARY, présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	254 371,00 €	254 371,00 €
FONCTIONNEMENT	304 401,00 €	304 401,00 €
TOTAL	558 772,00 €	558 772,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 8 voix POUR,

- **APPROUVE** les propositions du Budget Primitif 2026, en dépenses et en recettes,
- **DIT** que ce budget est voté :
 - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Secrétaire de séance
Elodie MARTIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Garrigues,
le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick MARY



Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260310-DCM07-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026